

ORNE HABITAT
DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Marché public de travaux

**Construction d'un Centre
Départemental d'Appels
d'Urgence (CDAU) à
ALENCON « 12 rue
Philippe Lebon »**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

24S0033

Date limite de remise des offres :

05 juin 2024 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Construction d'un Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) à ALENCON « 12 rue Philippe Lebon »</p>
	<p><u>Maître d'ouvrage délégué</u> :</p> <p>OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE - ORNE HABITAT 42 RUE DU GENERAL FROMENTIN BP 76 61003 - ALENCON CEDEX</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 14 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://www.orne-habitat.com</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p>
	<p>La visite du site est obligatoire.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45216110-8 : Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1.	Acheteur.....	4
1.2.	Objet de la consultation.....	4
1.3.	Codes CPV.....	5
1.4.	Délai d'exécution.....	6
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
2.1.	Contenu du dossier de consultation.....	6
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	7
3.1.	Procédure de passation.....	7
3.2.	Allotissement.....	7
3.3.	Négociation.....	7
3.4.	Renseignements complémentaires.....	7
3.5.	Visite de site.....	7
3.6.	Modalités de financement et de paiement.....	8
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	8
4.1.	Dossier de candidature.....	8
4.2.	Sous-traitance.....	9
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	9
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE.....	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes.....	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	10
5.4.	Délai de validité.....	10
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	10
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE.....	12
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS.....	13
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE.....	14

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Acheteur

En application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée signé le 15 avril 2022 :

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par Orne Habitat qui agit au nom et pour le compte du SDIS de l'Orne dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'Ouvrage.

Orne Habitat est habilité notamment à préparer, passer et signer les marchés.

Maître d'ouvrage délégué : ORNE HABITAT (Office Public de l'Habitat de l'Orne)

Adresse :
42, rue du Général Fromentin
BP 76
61003 ALENCON CEDEX

Téléphone : 02.33.31.45.45
Site internet : <https://www.orne-habitat.com>

Maître d'ouvrage : SDIS DE L'ORNE

Adresse :
12 Rue Philippe LEBON
61000 ALENCON

1.2. Objet de la consultation

Objet des travaux : Construction d'un Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) à ALENCON « 12 rue Philippe Lebon ».

Le présent programme porte sur la construction d'un centre départemental d'appels d'urgence (CDAU) et le réaménagement de locaux à ALENCON « 12 rue Philippe Lebon ».

Le CDAU sera construit sur le site du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le CDAU a vocation à accueillir et réunir les services chargés :

- Du traitement des appels d'urgence du département de l'Orne provenant notamment des numéros 15, 18, 112, 116 117
- De la gestion opérationnelle, à savoir l'organisation des interventions et déploiement des moyens humains et matériels.

L'objectif de cette construction est de proposer un centre départemental d'appels d'urgence permettant :

- D'optimiser le traitement des appels dans le domaine du secours à personne et le partage d'informations en temps réel,
- Développer la complémentarité des services afin d'endurcir et améliorer la réponse de proximité en matière de demandes de secours urgentes H24,
- Doter le département de l'Orne d'un outil facilitant la coordination des métiers œuvrant dans l'offre de soins

La consultation est décomposée en 15 lots :

- Lot 1 "Maçonnerie –Gros-œuvre - Carrelage"
- Lot 2 "Ravalement"
- Lot 3 "Charpente métallique"
- Lot 4 "Etanchéité"
- Lot 5 "Serrurerie"
- Lot 6 "Menuiseries PVC"
- Lot 7 "Menuiseries intérieures"
- Lot 8 "Cloisons Doublages"
- Lot 9 "Faux-plafonds"
- Lot 10 "Electricité"
- Lot 11 "Chauffage Climatisation Ventilation Plomberie"
- Lot 12 "Peintures Sols souples "
- Lot 13 "Plancher technique"
- Lot 14 "VRD"

1.3. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : **45216110-8 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public**

Code(s) CPV secondaire(s) :

Le code CPV principal du marché est le suivant : **45216110-8 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public**

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : Maçonnerie –Gros-œuvre - Carrelage
45262522-6 - Travaux de maçonnerie

Lot n° 2 : Ravalement
45443000-4 - Travaux de façade

Lot n° 3 : Charpente métallique
45261100-5 - Travaux de charpente

Lot n° 4 : Etanchéité
45261420-4 - Travaux d'étanchéification

Lot n° 5 : Serrurerie
44316500-3 - Serrurerie

Lot n° 6 : Menuiseries PVC
45421000-4 - Travaux de menuiserie

Lot n° 7 : Menuiseries intérieures
45421000-4 - Travaux de menuiserie

Lot n° 8 : Cloisons Doublages
44112300-1 - Cloisons

Lot n° 9 : Faux-plafonds
45421146-9 - Mise en place de plafonds suspendus

Lot n° 10 : Electricité
45311200-2 - Travaux d'installations électriques

Lot n° 11 : Chauffage Climatisation Ventilation Plomberie
45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n° 12 : Peintures Sols souples
45442100-8 - Travaux de peinture

Lot n° 13 : Plancher technique
45432120-1 - Travaux d'installation de faux plancher

Lot n° 14 : VRD
45112500-0 - Travaux de terrassement

1.4. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de 15 mois et demi.

Pour l'ensemble des lots, le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Par dérogation à l'article 18 du CCAG travaux, Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Le délai d'exécution des travaux est de 14 mois et demi y compris le déménagement.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.orne-habitat.com>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes ;
- La décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Le cadre de mémoire technique ;
- L'ensemble des plans ;
- L'étude acoustique ;
- Le cahier des clauses administratives générales travaux approuvé par arrêté du 30 mars 2021 ;
- Le cahier des clauses techniques générales applicable aux prestations du contrat ;
- L'ensemble des normes françaises et DTU dans leur édition en vigueur à la date de consultation ;

- Le plan général de coordination (PGC) en matière de sécurité et de protection de la sante et ses modifications ultérieures.
- Le RICT
- Les études de sol ;
- Les études thermiques
- Les réponses DT
- Le planning,
- Le modèle de panneau de chantier,
- L'imprimé DC1 ;
- L'imprimé DC2 ;
- L'imprimé DC4 ;

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.orne-habitat.com>

Toutes les demandes pendant la consultation doivent se faire via notre plateforme sur le bouton " correspondre avec l'acheteur " (icône enveloppe)

Nota : Avant de poser une question, il convient de s'assurer que la réponse n'a pas été déjà apportée à la même question d'un autre candidat.

Les éventuelles questions doivent être posées au plus tard la veille de la date limite de remise des offres avant 12 heures. Si la remise des offres est prévue un lundi, les questions pourront être posées au plus tard le vendredi précédent avant 12 heures.

3.5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Toutefois, le maître d'ouvrage acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

L'entrepreneur prendra rendez-vous avec le service maîtrise d'ouvrage (Madame Lebreton) au 02.33.31.45.45 afin de visiter le site à partir du 13 mai 2024.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

3.6. Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat
1	1. Les garanties et capacités techniques et financières du candidat (Chiffres d'affaires, moyens humains et matériels)

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Niveau minimum
1	Des renseignements relatifs aux références	Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonnes exécutions pour les travaux les plus importants. Ces attestations devront être remplies par le donneur d'ordre et indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

En cas d'attribution du contrat à un groupement, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique.

Ceci afin de ne pas retarder ou bloquer l'avancement des travaux, en cas de défaillance d'un des membres du groupement.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants. Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Les DPGF (version PDF et Excel)
3	Le relevé d'identité bancaire
4	Le mémoire technique
5	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
6	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.

Pour tous les lots, le candidat qui présente une variante doit également remettre une offre entièrement conforme à la solution de base.

5.2. Variantes

5.2.1 Variantes facultatives :

Pour tous les lots les candidats peuvent présenter une variante facultative.

Point sur lequel peut reposer la variante facultative : diminution ou augmentation du coût sans pour autant remettre en cause le projet dans sa conception générale.

5.2.1 Variantes obligatoires :

Pour les lots ci-après des variantes sont exigées par l'acheteur et devront donc obligatoirement être chiffrées :

N° de lot concerné	Libellés des variantes obligatoires
Lot n°1	V1 : Rajout d'un balcon version 1
	V2 : Rajout d'un balcon version 2
Lot n°5	V1 : Rajout d'un garde-corps version 1
	V2 : Rajout d'un garde-corps version 2
	V3 : Rajout d'un range-vélos
Lot n°6	V1 : Remplacement des menuiseries extension pvc en aluminium
Lot n°7	V1 : Remplacement de la porte à galandage par d'une porte à galandage acoustique
Lot n°10	V1 : Rajout de panneaux photovoltaïques
	V2 : Rajout de liaisons fibres
	V3 : Système autonome interphonie à la place du système décrit en base
Lot n°11	V1 : Rajout de la climatisation des locaux existants
	V2 : Reprise du réseau de chauffage existant : équilibrage du réseau existant et remplacement de la vanne 2 voies par une vanne 3 voies
Lot n°14	V1 : Démolition de la dalle complète

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Le prix des prestations	60
2	Valeur technique	40
2.1	Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux, l'organisation, la tenue du chantier, limiter la pénibilité du travail et assurer les travaux en site occupé	20

2.2	Moyens humains et matériels dédiés au chantier	10
2.3	Cohérence du planning proposé par l'équipe au regard des délais fixés par le Maître d'ouvrage	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

- Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
- Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
- L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
- L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
- L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.orne-habitat.com>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format

XAdES, CADES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : " Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ", ainsi que l'intitulé de la consultation : **Construction d'un Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) à ALENCON « 12 rue Philippe Lebon ».**

Cette copie de sauvegarde sera ouverte en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans l'offre électronique ou si le pli électronique n'est pas arrivé dans les délais à condition que le téléchargement soit commencé avant le délai prescrit pour la limite de remise des offres.

La copie de sauvegarde devra soit :

- être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE
Marchés Publics
42, rue du Général Fromentin
61003 Alençon

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- ou, transmise par tout moyen assurant date certaine de réception et confidentialité des plis, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE
Marchés Publics
42, rue du Général Fromentin
B.P. 76
61003 ALENCON CEDEX

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Caen

Tél. : 02 31 70 72 72

Fax :

Email : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal Administratif de Caen

Tél. : 02 31 70 72 72

Fax :

Email : greffe.ta-caen@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 24S0033

Objet : Construction d'un Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) à ALENCON « 12 rue Philippe Lebon »

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

représentant OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE - ORNE HABITAT

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....
.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.